



1,6 milliard d'euros pour les communes prévus au PLFR3 : oui, mais pas pour des rocadees ou de nouveaux ronds-points !

Le 3e projet de loi de finances rectificative, qui sera présenté en conseil des ministres le 10 juin, dote les communes et EPCI d'un milliard d'euros supplémentaires pour investir sur leurs territoires. Pour la Fondation Nicolas Hulot, l'augmentation de la dotation d'investissement annoncée est une bonne nouvelle, mais le montant prévu de désormais 1,6 milliard d'euros devra être conditionné aux investissements dans la transformation écologique et sociale des territoires, et exclure tout investissement climaticide. Il serait en effet dangereux de laisser les collectivités et les services de l'État reproduire les erreurs de l'après crise de 2008 par des investissements de relance n'apportant aucun bénéfice écologique et social (construction de rocadees ou de ronds-points...). Alors que tous les territoires doivent jouer un rôle dans la transition écologique et la justice sociale, la FNH appelle l'État à donner un cap clair aux collectivités et à poursuivre son engagement sur le long terme.

Des investissements pour permettre aux collectivités de jouer pleinement leur rôle de stabilisateur social et d'accélérateur de la transition écologique

La Dotation de Soutien à l'Investissement Locale (DSIL) augmentée doit ainsi permettre aux communes et EPCI de soutenir plus efficacement :

- **Le déploiement d'une agriculture et d'une alimentation durable, locale et saine accessible à tous.** Lors de la crise sanitaire, les collectivités territoriales ont été des soutiens importants pour le secteur agricole et alimentaire. L'enjeu est de continuer d'impulser les dynamiques de changement. La DSIL doit permettre le développement de systèmes alimentaires durables, grâce à la mise en place d'outils et de ressources : animateurs territoriaux, grand plan de formation à l'alimentation durable, conversion des pratiques en restauration collective, structuration de filières locales durables. Ce sont au moins 340 millions d'euros par an pendant 3 ans qui sont nécessaires, rien que pour la restauration collective et le recrutement d'animateurs territoriaux.
- **Le déploiement d'une mobilité durable et inclusive :** pérennisation des coronapistes et développement du réseau cyclables pour lesquels 200 millions d'euros sont nécessaires, services de voitures partagées... Pour rappel, 1 Français sur 2 estime qu'il pourrait réaliser tout ou partie de ses trajets à vélo à condition de disposer d'infrastructures sécurisées (Baromètre des mobilités du quotidien - FNH et Wimoov, 2020).

- **La rénovation massive des 280 millions de m2 de bâtiments publics**, dont 50% sont des bâtiments scolaires.

Ce PLFR3 ne doit être que la première étape des discussions budgétaires qui engagent l'État à soutenir l'ensemble des collectivités sur le long terme.

Contacts presse

Paula Torrente - chargée de communication
p.torrente@fnh.org / 07 87 50 74 90